



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite C

Question écrite n° 13669

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation des 620 000 personnes contaminées par le virus de l'hépatite C en France. Il n'existe pas à l'heure actuelle de véritable fonds d'indemnisation des contaminés. C'est pourquoi il lui demande s'il serait favorable à la création d'un fonds d'indemnisation sans condition de seuil à l'IRPP, accessible à tous les hommes et les femmes contaminés, sans tenir compte de leur date de contamination.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé a demandé à ses services d'ouvrir la réflexion sur un cadre juridique d'ensemble pour la prise en charge du risque médical. Dans le cadre des travaux en cours, le problème des contaminations par le VHC ne va pas manquer d'être examiné. En outre, la loi relative aux produits défectueux, qui vient d'être adoptée, prévoit que le Gouvernement transmettra au parlement, avant la fin de l'année, un rapport sur l'aléa thérapeutique.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13669

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2337

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4739